

REGLEMENT
COUPE DE FRANCE
CADETS DES DEPARTEMENTS



SAISON 2020

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	3
2.	DECOUPAGE DES ZONES INTER-REGIONALES.....	3
3.	CALENDRIER DES EPREUVES INTER-REGIONALES.....	3
4.	PARTICIPATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX	4
5.	QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES.....	5
6.	QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	5
7.	RECOMPENSES ET ATTRIBUTS.....	5
8.	DOSSARDS	5
9.	CLASSEMENTS	6
10.	FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION	6
11.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	6
12.	REGLEMENT DES EPREUVES	6
13.	DIFFUSION DES RESULTATS	7
	ANNEXE 1 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR ROUTE	8
	ANNEXE 2 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR PISTE	10
	ANNEXE 3 - EPREUVES INTER-REGIONALES DE CYCLO-CROSS	13
	ANNEXE 4 - FINALE NATIONALE SUR ROUTE	15
	ANNEXE 5 - FINALE NATIONALE SUR PISTE	18

1. OBJET

La Fédération Française de Cyclisme a mis en place une Coupe de France Cadets des Départements basée sur 5 zones inter-régionales en prenant en compte l'activité de la catégorie Cadet du cyclisme traditionnel : Route, Piste et Cyclo-cross.

Cette Coupe de France Cadets des Départements s'inscrit pleinement dans la formation, détection et sélection des jeunes talents. Elle constitue l'entrée dans le programme d'accès au haut-niveau du Projet de Performance Fédéral. Elle favorise une saine confrontation des cadets et permet donc aux comités départementaux de contribuer à la formation des jeunes routiers - pistards - crossmen. Véritable fil rouge de la saison pour les 15-16 ans, ces épreuves permettent aux comités départementaux de mieux orienter l'activité.

2. DECOUPAGE DES ZONES INTER-REGIONALES

Les zones inter-régionales se composent comme suit :

Zone Nord	3 comités régionaux	Hauts de France, Ile de France, Normandie,	18 départements
Zone Est	2 comités régionaux	Grand-Est et Bourgogne Franche Comté	18 départements
Zone Sud-Est	3 comités régionaux	Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse	20 départements
Zone Sud-Ouest	2 comités régionaux	Nouvelle Aquitaine et Occitanie	25 départements
Zone Ouest	3 comités régionaux	Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire,	15 départements

Les coureurs Ultra Marins sont autorisés à participer aux épreuves de la zone inter-régionale de leur choix.

3. CALENDRIER DES EPREUVES INTER-REGIONALES

Les responsables inter-régionaux sont les référents pour établir le calendrier des épreuves inter-régionales de leur zone servant de support aux manches de Coupe de France Cadets des Départements.

Chaque zone inter-régionale, quel que soit le nombre de comités départementaux qui la compose, organise sur la base des programmes et des règlements spécifiques les compétitions détaillées en annexe :

- 1 épreuve de Cyclo-cross
- 2 week-ends sur Route
- 1 épreuve sur Piste

Ces épreuves doivent être inscrites au calendrier régional des comités régionaux du lieu de l'épreuve.

Le calendrier des épreuves par zone inter-régionale est le suivant :

Période	Format d'épreuves
Octobre à Décembre N-1	Epreuve inter-régionale de cyclo-cross organisée selon les possibilités locales de chaque zone inter-régionale
Avril	Sur 2 jours : Jour 1 : Contre la Montre Individuel de type plat sur 5 à 6 Km Jour 2 : Epreuve sur route de type plat sur 60 Km (circuit de 4 à 6 Km) en fonction des possibilités locales
Mai	Sur 2 jours : Jour 1 : Contre la Montre par Equipe d'environ 20 Km Jour 2 : Epreuve sur route de type vallonné sur 60 Km (circuit de 4 à 6 Km) en fonction des possibilités locales
Juin	Epreuve sur piste selon les possibilités locales de chaque zone inter-régionale

Chaque compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Les clubs organisateurs retenus par les responsables inter-régionaux doivent signer le contrat d'organisation correspondant afin que leur épreuve soit attribuée officiellement par le comité régional d'accueil. Ces clubs organisateurs s'engagent donc à satisfaire aux obligations consignées dans le contrat d'organisation afin d'accueillir les sportifs et leurs encadrants dans les meilleures conditions, conditions de sécurité notamment.

Il s'agit de documents ressources pour aider ces organisateurs locaux dans leur projet en essayant de lister tout ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre sur un tel événement pour l'ensemble des publics accueillis. Ce document est bien entendu évolutif d'une saison à l'autre pour les accompagner. Il ne s'agit en aucun cas d'un document avec la volonté de les pénaliser. C'est au contraire un document permettant de reconnaître officiellement le label qui leur est confié.

Les organisateurs peuvent notamment, selon les politiques sportives de leurs collectivités territoriales, faire valoir ce label officiel qui est un réel atout valorisant leur investissement.

4. PARTICIPATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX

➤ Conditions générales :

La Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux coureurs « Cadets » âgés de 15 et 16 ans dans l'année, c'est-à-dire nés en 2004 et 2005.

La Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes départementales et bi-départementales pour l'ensemble des disciplines Route, Piste et Cyclo-cross.

Les équipes bi-départementales doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Elles ne pourront, par la suite, subir aucune modification.

Dans le cas contraire, la participation aux épreuves est possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Le nombre de coureurs de chaque équipe peut varier d'une épreuve à l'autre et selon les disciplines, il en est de même pour la fréquence de participation par coureur et ceci, sous la responsabilité des responsables de la zone inter-régionale concernée.

Cependant, une seule équipe par comité départemental doit être inscrite.

Les coureurs doivent porter le maillot de la sélection départementale. Pour les sélections bi-départementales, chaque coureur peut porter le maillot de son département.

Chaque club organisateur uniquement, a la possibilité, selon les conditions de participation en vigueur, de constituer une équipe pour participer aux épreuves Route, Piste et Cyclo-cross.

Les épreuves inter-régionales peuvent être ouvertes aux autres nations selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.

➤ **Conditions sur les finales :**

Lors des finales nationales sur Route et sur Piste de la Coupe de France Cadets des Départements, la participation des DOM / TOM est libre.

5. QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES

- **Finale nationale sur Route de la Coupe de France Cadets des Départements :**
Voir Annexe 4
- **Finale nationale sur Piste de la Coupe de France Cadets des Départements :**
Voir Annexe 5

6. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Championnat de France sur Route de l'Avenir Cadets :**

Les 3 premiers départements de chaque zone inter-régionale du classement général provisoire (ou final) à la période légale des engagements pour les Championnats de France sur Route de l'Avenir bénéficient d'une représentation au Championnat de France Cadets à hauteur d'un coureur par département qui vient s'ajouter au quota régional.

Les manches sur Piste et de Cyclo-cross de la Coupe de France Cadets des Départements sont prises en compte dans le classement général des comités départementaux.

Il est souhaitable que le comité régional et départemental travaillent conjointement pour désigner le coureur qui s'ajoute au quota régional.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du comité régional.

- **Championnats de France sur Piste Cadets :**

Les vainqueurs de la Course aux Points et du Scratch de chaque épreuve sur piste inter-régionale Cadets sont qualifiés hors quotas pour les Championnats de France sur Piste de l'année dans leur épreuve respective.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du comité régional.

7. RECOMPENSES ET ATTRIBUTS

Des maillots, au nombre de 6, seront remis à l'équipe vainqueur du classement général uniquement lors de la dernière épreuve des manches inter-régionales de chaque zone.

Des maillots seront également remis à l'équipe vainqueur des finales nationales sur Route et sur Piste.

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupe, lots en nature ou autre attribut est laissé à l'initiative de chaque organisateur local.

Les trois premiers de chaque épreuve, la première équipe de l'épreuve, ainsi que l'équipe vainqueur seront récompensés par chaque organisateur local.

8. DOSSARDS

Les dossards sont attribués en fonction du classement général par équipe.

Pour la première épreuve, les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de la saison précédente.

9. CLASSEMENTS

Le barème de points pour le classement général par équipe de la Coupe de France Cadets des Départements est le suivant :

Classement de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	45	40	35	32	30	28	26	24	22	21	19	18	17	16	15

Classement de l'épreuve	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25					
Nombre de points	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5					

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1^{ères} places par équipe puis de 2^{ème} places ... etc.

En cas d'égalité parfaite, c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui est prépondérant.

10. FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des comités départementaux respectifs.

11. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires ont lieu à l'issue des compétitions et selon le programme sportif établi par chaque organisateur local.

Les lauréats doivent se présenter en tenue de coureurs avec les couleurs et partenaires avec lesquels ils ont participé à la course et sous lesquelles ils ont été engagés.

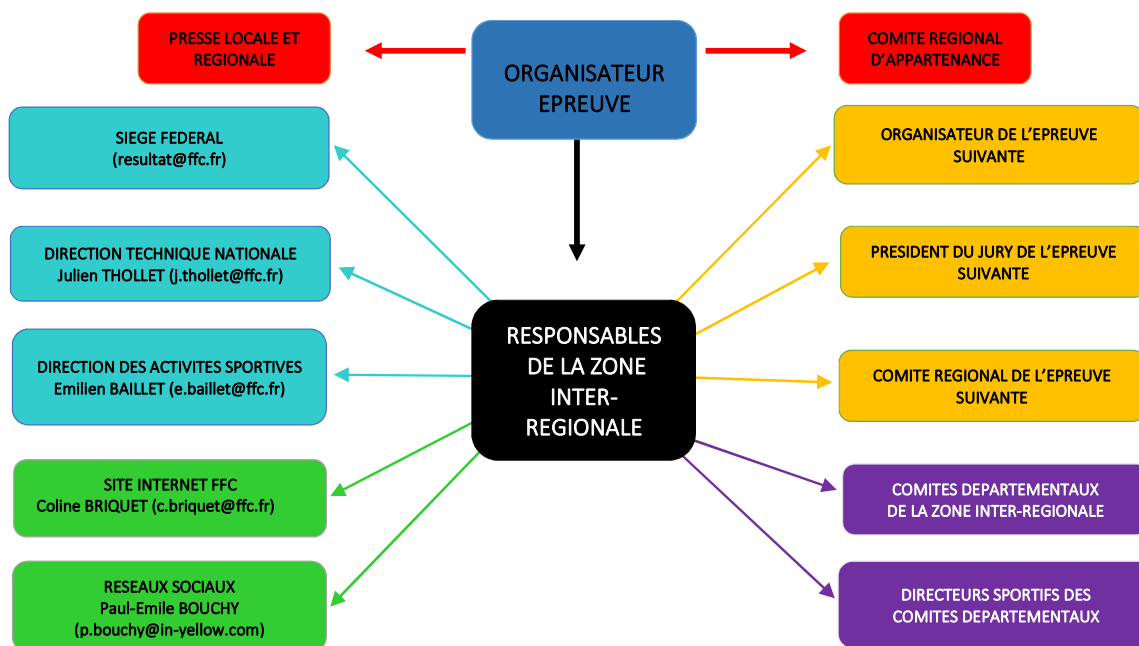
12. REGLEMENT DES EPREUVES

Chaque épreuve fait l'objet d'un règlement spécifique par discipline présenté en annexe de ce règlement :

- Annexe 1 : Epreuve inter-régionale sur Route
- Annexe 2 : Epreuve inter-régionale sur Piste
- Annexe 3 : Epreuve inter-régionale de Cyclo-cross
- Annexe 4 : Finale nationale sur Route
- Annexe 5 : Finale nationale sur Piste

13. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire par équipe avec les cumuls de points doit faire l'objet d'une diffusion par mail selon le schéma ci-dessous :



ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Route

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 3 à 6 cadets maximum.

Lors des épreuves de contre la montre par équipe, les équipes doivent être composées de 3 à 6 cadets, et le temps réalisé sera pris sur le 3^{ème} concurrent.

Lors des épreuves de contre-la-montre individuel ou par équipe organisées la veille d'une épreuve sur route sur les manches inter-régionales, la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive.

Sur les week-ends de manche route inter-régionale, la participation aux épreuves de contre-la-montre le jour 1 est obligatoire pour participer aux épreuves sur route du jour 2.

Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur.

Pour les épreuves sur route, le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il faut entendre par casque classique, le casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors des CLM, le coureur ne peut pas changer de casque.

Article 3 - Classements

A l'issue de chaque épreuve sur route en ligne et de contre la montre, un classement par équipe sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).

Lors des épreuves de contre la montre par équipe, le barème de points d'une manche de la Coupe de France Cadets des Départements pourra être directement appliqué.

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

Points bonus sur route (hors CLM) : Lors de l'arrivée, les 3 premiers coureurs de l'épreuve marquent des points supplémentaires pour l'équipe qui s'additionnent aux points du classement général selon le barème suivant :

- 1^{er} : 20 points
- 2^{ème} : 15 points
- 3^{ème} : 10 points

Article 4 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué par ordre de dossards mais selon le processus ci-après.

- 1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les équipes départementales ou bi-départementales doivent engager leurs coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique.

Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

Article 5 - Dépannage

Il est assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter les véhicules des comités départementaux et des équipes bi-départementales à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de la zone inter-régionale et du Président du jury.

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme fédéral « Entraîneur club » ou du Brevet Fédéral 2 au minimum.

L'ordre des voitures pour le dépannage fait l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

- Les équipes départementales ou bi-départementales se placent dans l'ordre de leur position au classement général provisoire
- 1^{er} tirage au sort pour les équipes départementales ou bi-départementales non classées mais présentes à la réunion des directeurs sportifs
- 2^{ème} tirage au sort pour les équipes non classées et non représentées à la réunion des directeurs sportifs

Article 6 - Engagements

Les engagements s'effectuent par internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements est suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 7 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 2 - Epreuves inter-régionales sur Piste

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 4 à 5 cadets maximum.

Il est possible que 15 à 25 départements participent selon la zone inter-régionale soit un total de 60 à 125 coureurs.

Seulement un coureur ou une équipe par département et par épreuve participent hormis pour le CLM individuel 1 tour départ arrêté dans le but d'avoir 15 à 25 coureurs ou équipes par épreuve selon la longueur de la piste.

Une équipe bi ou tri départementale peut être créée sur chaque manche piste inter-régionale uniquement. Par conséquent, cette manche ne compterait pas pour les départements concernés dans le classement général par équipe de la Coupe de France Cadets des Départements.

Le but est de faire courir les jeunes sur piste, de les motiver à faire de la piste en proposant des confrontations et de peut-être détecter des talents.

Article 2 - Programme sportif

Le programme sportif des compétitions doit être le même lors des manches inter-régionales sur Piste de chaque zone et lors de la finale nationale sur Piste.

Pour la manche inter-régionale sur Piste, le programme est le suivant :

- Poursuite par équipe : 3 Km - 4 coureurs - 8 à 13 séries
- Scratch : 5 Km - 15 à 25 coureurs
- Course aux points : 12 à 15 Km - 15 à 25 coureurs
- Vitesse par équipe : 3 coureurs en opposition - 8 à 13 séries
- CLM Individuel 1 tour Départ arrêté : 2 coureurs par département (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe) - 30 à 50 coureurs (attribution des points à la place réelle)
- Elimination : 15 à 25 coureurs
- Américaine : 2 coureurs - 15 à 25 équipes - qualifications si nécessaire

Chaque comité départemental est libre de répartir le nombre d'épreuves entre ses coureurs mais en respectant le nombre minimum de 2 épreuves et maximum de 3 épreuves par coureur dans le cas des équipes à 5 coureurs.

Dans le cas d'une équipe à 4 coureurs, des restrictions sont à respecter avec un maximum de 2 coureurs participant à 4 épreuves et 2 coureurs participant à 3 épreuves.

Des exemples de répartition des épreuves sont présentées dans les tableaux ci-après :

1^{er} cas : 5 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	TOTAL
A	X	X		X				3
B		X		X			X	3
C				X			X	2
D	X		X				X	3
E					X	X	X	3

2^{ème} cas : 4 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	TOTAL
A		X	X	X			X	4
B		X		X			X	3
C	X			X			X	3
D	X				X	X	X	4

Article 3 - Classement

Un barème de points est établi de la manière suivante :

- Epreuves par équipe : Poursuite par équipe - Vitesse par équipe - Américaine - CLM Individuel 1 tour Départ arrêté avec addition des deux temps.

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

- Epreuves individuelles : Course aux Points - Elimination - Scratch :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Un classement général final par équipe est établi à l'issue des 7 épreuves par l'addition des points obtenus à chaque épreuve par le / les coureurs qui représente (ent) son ou leur département.

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1^{ères} places puis de 2^{èmes} places.

En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui réalise le meilleur temps en poursuite par équipe qui l'emportera.

Article 4 - Matériel

Seul le vélo de piste traditionnel muni d'un guidon classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites. Le casque classique ainsi que les gants sont obligatoires.

Article 5 - Règlement

Les épreuves devront se dérouler dans le respect des dispositions réglementaires FFC applicables aux disciplines de la piste.

Lors des épreuves d'Américaine, les coureurs devront être les mêmes aussi bien sur les phases qualificatives que sur les phases finales, aucun changement n'est donc autorisé.

Selon les longueurs de piste utilisées, des dispositions particulières pourront être proposées aux équipes départementales afin d'adapter les programmes sportifs sous la responsabilité des responsables inter-régionaux de chaque zone inter-régionale.

Par exemple, pour les épreuves de vitesse par équipe sur une piste de 400 m, chaque changement se fera tous les demi-tours et non tous les tours soit 3 x 200 m.

Les équipes présentes devront alors donner leur accord avant le début des compétitions pour ce type d'adaptation.

Exemple de programme sportif sur une journée :

Exemple pour 25 équipes sur la base d'une piste de 250 m en intégrant les épreuves de la manche inter-régionale sur Piste de la Coupe de France Minimes-Cadettes (cf. règlement de la Coupe de France Minimes-Cadettes 2020).

Ce programme est à titre indicatif à affiner par les responsables inter-régionaux de chaque zone selon le nombre d'équipe inscrites et les particularités de la piste.

Horaire Début	Horaire de Fin	EPREUVE	NB de Série	Temps par Série	Temps Total
12:30:00	12:50:00	Cadets : Echauffement Vitesse et Poursuite par équipe	1	00:20:00	00:20:00
12:50:00	13:10:00	Cadets : Echauffement Epreuves en peloton	1	00:20:00	00:20:00
13:10:00	13:30:00	Minimes - Cadettes : Echauffement	1	00:20:00	00:20:00
13:30:00	14:48:00	Cadets : Poursuite par équipe (4 coureurs par équipe) - 12 Tours - 3 Km	13	00:06:00	01:18:00
14:48:00	14:58:00	Minimes - Cadettes : Omnium - Scratch - 2,5 Km	1	00:10:00	00:10:00
14:58:00	15:35:30	Cadets : CLM individuel - 1 tour départ arrêté (2 coureurs)	25	00:01:30	00:37:30
15:35:30	15:53:30	Minimes - Cadettes : Omnium - Elimination	1	00:18:00	00:18:00
15:53:30	16:26:00	Cadets : Vitesse par équipe (3 coureurs par équipe) - 3 Tours - 750 m	13	00:02:30	00:32:30
16:26:00	16:56:00	Cadets : Américaine Qualifications (2 coureurs par équipe en opposition) - 30 Tours - 7,5 Km - 3 Classements - (8 équipes en finale)	2	00:15:00	00:30:00
16:56:00	17:09:00	Minimes - Cadettes : Omnium - Course tempo - 5 Km	1	00:13:00	00:13:00
17:09:00	17:34:00	Cadets : Course aux points (1 coureur par équipe) - 50 Tours - 12,5 Km - 5 Classements	1	00:25:00	00:25:00
17:34:00	17:52:00	Cadets : Elimination (1 coureur par équipe)	1	00:18:00	00:18:00
17:52:00	18:05:00	Cadets : Scratch (1 coureur par équipe) - 20 Tours - 5 Km	1	00:13:00	00:13:00
18:05:00	18:25:00	Minimes - Cadettes : Omnium - Course aux points - 10 Km - 5 Classements	1	00:20:00	00:20:00
18:25:00	18:55:00	Cadets : Américaine Finale (2 coureurs par équipe) - 60 Tours - 15 Km - 6 Classements	1	00:30:00	00:30:00
18:05:00	18:20:00	Cérémonies protocolaires Cadets & Minimes - Cadettes	1	00:15:00	00:15:00

ANNEXE 3 - Epreuves inter-régionales de Cyclo-cross

Article 1

Chaque zone inter-régionale doit intégrer une manche inter-régionale de Cyclo-cross dans la Coupe de France Cadets des Départements.

Cette épreuve de Cyclo-cross est la première manche de la Coupe de France Cadets des Départements de la saison en se déroulant pendant l'automne précédent.

Article 2 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales ou bi-départementales composées de 3 à 6 cadets maximum.

Article 3 - Classements

A l'issue de l'épreuve, un classement par équipes est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle.

- 1^{er} : 1 point
- 2^{ème} : 2 points
- 3^{ème} : 3 points
- et ainsi de suite

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales ou bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, ensuite les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

Article 4 - Dossards

Les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

Article 5 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas fait selon l'ordre des dossards mais selon le processus ci-après:

- 1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les équipes départementales ou bi-départementales doivent engager leurs coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique.

Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

Article 6 - Attribution des box de dépannage

Un box de dépannage est attribué à chaque équipe dans l'ordre du classement général de l'année précédente. Pour les équipes non classées, elles sont placées à la suite par tirage au sort.

Article 7 - Engagements

Les engagements se font sur la plateforme Cicle web par les comités départementaux à partir du site internet de la FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 8 - Matériel

L'utilisation du matériel doit être conforme à la réglementation fédérale en vigueur.

Les VTT sont tolérés en dépannage uniquement.

La largeur maximale des pneumatiques est de 33 mm pour les vélos de cyclo-cross.

2 vélos maximum par coureur sont autorisés.

Article 9 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 4 - Finale nationale sur Route

Article 1 - Participation

La finale nationale sur Route de la Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale composée de **3 à 6 coureurs cadets maximum**.

Les départements qualifiés d'office à l'issue de la dernière manche inter-régionale pour participer à la finale nationale sur route sont présentés ci-après :

Zone inter-régionale	Nombre de Comités Régionaux	Nombre de Comités Départementaux	Nombre de départements qualifiés d'office par zone
NORD	3	18	5
EST	2	18	5
SUD-EST	3	20	6
SUD-OUEST	2	25	7
OUEST	3	15	5
TOTAL	13	96	28

En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 6^{ème} département et ainsi de suite.

Les manches inter-régionales sur Piste et de Cyclo-cross de la Coupe de France Cadets des Départements sont prises en compte dans le classement général des comités départementaux pour l'accès à cette finale nationale sur route.

Lors du week-end de la finale nationale sur route, les épreuves de contre-la-montre par équipe sont organisées la veille où la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive.

La participation des contre la montre le jour 1 sur la finale nationale sur route est obligatoire pour participer aux épreuves sur route du jour 2.

Lors des contre la montre par équipe, les équipes doivent être composées de 3 à 6 cadets, et le temps réalisé sera pris sur le 3^{ème} concurrent.

Aucun changement de coureurs n'est possible entre les deux épreuves, les équipes doivent être strictement identiques.

Cette finale se disputera dans le courant du mois de juillet de l'année rassemblée avec la finale sur route de la Coupe de France Minimes - Cadettes dont les spécificités sont définies dans le règlement particulier de la Coupe de France Minimes - Cadettes.

Article 2 - Programme sportif

La finale nationale sur Route de la Coupe de France Cadets des Départements sera composée de 2 épreuves :

- Jour 1 : CLM par équipe d'environ 20 Km
- Jour 2 : Epreuve sur route de 70 à 80 km

Article 3 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur (CLM par équipe et Course en ligne)

Le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il s'agit du casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors du CLM par équipe, le coureur ne peut pas changer de casque.

Les dossards et les plaques de cadre doivent être utilisés sur les épreuves de Contre la montre par équipe et de la course en ligne.

Article 4 - Classements

Le classement général par équipe de la finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements est effectué par addition des classements par équipe de l'épreuve du CLM par équipe et de l'épreuve de course en ligne.

En cas d'égalité, le classement du CLM par équipe est prépondérant.

Ce n'est pas une course par étape, il n'y a pas de classement général individuel au temps.

- Pour le CLM par équipe, l'attribution se fait à la place réelle selon le barème ci-après :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	40	35	32	30	28	26	24	22	21
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
21	22	23	24	25					
9	8	7	6	5					

- Pour la course en ligne, le classement par équipe est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale à la place réelle (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).
En cas d'ex-aequo entre les coureurs, est attribué à chaque coureur un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus. Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.
Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	40	35	32	30	28	26	24	22	21
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
21	22	23	24	25					
9	8	7	6	5					

Article 5 - Ordre de départ CLM par équipe

Les équipes partent par vague selon le classement final de chaque zone inter-régionale **avec un écart de 5 minutes environ entre chaque équipe selon la distance et le profil du parcours afin que le contrôle des vélos et des braquets soient effectués et que les équipes puissent se mettre en place dans de bonnes conditions.**

Les équipes classées dernière de leur zone inter-régionale s'élancent en premier, ensuite les équipes classées avant-dernière et ainsi de suite.

Article 6 - Ordre de départ Course en ligne

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué selon l'ordre des dossards mais selon l'ordre ci-après :

- 1^{ère} vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3^{ème} vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les comités départementaux doivent engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance lors de l'appel des coureurs sur la ligne de départ.

Article 7 - Dépannage

Il est assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter les véhicules des comités départementaux et des équipes bi-départementales à condition que le circuit le permette et suivant l'avis des responsables de la zone inter-régionale et du Président du jury.

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme fédéral « Entraîneur club » ou du Brevet Fédéral 2 au minimum.

L'ordre des voitures pour le dépannage fait l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

- CLM par équipe : Le règlement en vigueur de la FFC doit s'appliquer
- Course en ligne :
 - Les équipes départementales ou bi-départementales se placent dans l'ordre de leur position au classement général provisoire
 - 1^{er} tirage au sort pour les équipes départementales ou bi-départementales non classées mais présentes à la réunion des directeurs sportifs
 - 2^{ème} tirage au sort pour les équipes non classées et non représentées à la réunion des directeurs sportifs

Article 8 - Engagements

Les engagements doivent être effectués sur internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC, rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 9 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 5 - Finale nationale sur Piste

Détail à venir ultérieurement